



# Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Jambes, le 21 Août 2017

À l'attention :

- Des tireurs/tireuses participant aux épreuves internationales
- Des cercles de la FFCEB et des responsables de la prise des licences au sein de leur cercle

**Objet : Prise de « super-licence » dans le cadre des participations aux épreuves internationales des calendriers de sélections et de toutes les épreuves EFC et FIE**

Chers amis sportifs,

Depuis la saison 2015-2016, la F.F.C.E.B. a instauré le système de la « *super-licence* » comme condition d'accès aux compétitions de sélection en vue des championnats d'Europe et Mondiaux des catégories U17, U20, U23 et Senior. Pour rappel, cette mesure prise dans un contexte financier fédéral extrêmement préoccupant, visait à préserver l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs qui entrent dans les critères d'accès et à couvrir tous les frais administratifs et ceux liés à l'arbitrage pour ces compétitions.

Force est de constater que tout en se trouvant dans une phase d'amélioration, la situation financière de la F.F.C.E.B. reste encore délicate. Dans ces conditions, le système de la « *super-licence* » sera reconduit pour la saison 2017-2018. Pour rappel, les demandes de « *super-licences* » devront être introduites via votre secrétariat de cercle. Vous trouverez en annexe de ce courrier quelques informations relatives aux modalités pratiques.

Pour toute question, n'hésitez pas à revenir vers nous.

À l'aube de cette nouvelle saison, nous vous souhaitons une bonne reprise de vos activités et beaucoup de succès dans vos projets sportifs

Marc Pichon  
Directeur Technique de la FFCEB

Fédération  
Francophone des  
Cercles d'Escrime  
de Belgique asbl  
N° entreprise  
418.947.255

affiliée et  
reconnue par

**la F.R.B.C.E.**



**le Comité  
Olympique**



**La  
Communauté  
française**

**F. F. C. E. B**  
Allée du stade communal, 3  
BE – 5100 JAMBES

Tél. : + 32 (0) 81.30.97.74  
e-mail : [escrime@skynet.be](mailto:escrime@skynet.be)  
Site : [www.escrime-ligue.be](http://www.escrime-ligue.be)

## DESCRIPTION DU SYSTEME DES SUPERLICENCES

- **Objectifs :**
  - Garantir l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs qui entrent dans les critères d'accès.
  - Couvrir tous les frais administratifs et ceux liés à l'arbitrage pour ces compétitions.
- **Trois principes de base :**
  - La mesure s'applique à tous les tireurs et tireuses, quelle que soit l'arme pratiquée.
  - Le montant à payer dépend du type d'épreuve dans lequel le tireur souhaite s'engager.
  - Si un tireur/tireuse envisage de participer à différents types d'épreuves, les montants de chaque circuit s'additionnent (voir exemples de cas concrets).
- **Tableau récapitulatif des montants de la super-licence en fonction du type d'épreuve**

Epreuves F.I.E.	➔ Super-licence A	100€
Epreuves E.F.C	➔ Super-licence B	100€
Epreuves B (circuit allemand/français) (U17/U20/U23/senior)	➔ Super-licence C	50€

- **Remise : première année de participation dans une catégorie**
  - Pour les tireurs/tireuses qui participent pour la première fois à des épreuves « B » du circuit de sélection (U17,U20, U23 ou senior), un remboursement de 25€ sur la super-licence C sera octroyé. Cette procédure se fera en direct entre la fédération et les tireurs/tireuses concernés.
- **Administration**

Les procédures administratives sont réalisées par le secrétariat des cercles via la plateforme « MyClub »

  - Pré-requis : le tireur/la tireuse doit être **en ordre de licence nationale** (il n'est pas admis qu'un tireur soit en ordre de super-licence sans sa licence nationale)
  - Le tireur/la tireuse, en fonction des informations fournies dans ce courrier, informe le secrétariat de son cercle au sujet des super-licences devant être prise
  - Les secrétariats du cercle « achète » les super-licences souhaitées par leurs tireurs
  - Important : La super-licence doit être demandée et payée AVANT la participation du tireur à la première compétition pour laquelle il a été sélectionné et ceci, sous peine de suspension de la demande d'inscription des épreuves ultérieures
  -
- **Exemples :**
  - Un tireur U17 s'inscrit à une ou plusieurs compétitions du circuit européen U17(EFC), il doit prendre une *super-licence B* et le montant de la super-licence est de 100€.
  - Un tireur U17 s'inscrit à toutes les compétitions du calendrier de sélection U17. Ce calendrier comporte des épreuves de circuit européen U17 (EFC) et du circuit allemand. Il doit alors prendre une *super-licence B + une super-licence C*. Le montant total des deux super-licences est de 150€.
  - Un tireur U17 s'inscrit à des compétitions du circuit européen U17 + une ou plusieurs compétitions du circuit F.I.E. U20. Il doit prendre *la super-licence A + la super-licence B*: le montant de la super-licence est de 200€.

**F. F. C. E. B**  
Allée du stade communal, 3  
BE – 5100 JAMBES

Tél. : + 32 (0) 81.30.97.74  
e-mail : [escrime@skynet.be](mailto:escrime@skynet.be)  
Site : [www.escrime-ligue.be](http://www.escrime-ligue.be)

- Un tireur U17 s'inscrit à des compétitions du circuit européen U17 + une ou plusieurs compétitions F.I.E. Junior + une compétition U17 du circuit français. Il doit prendre les trois super-licences et le montant total est de 250€.
- Un tireur U20 s'inscrit à toutes les compétitions du calendrier de sélection U20. Ce calendrier comporte des compétitions F.I.E. et une épreuve « B ». Il doit prendre *la super-licence A + la super-licence C*. Le montant total à payer est de 150€.
- Un tireur U20 participe à des épreuves FIE U20 et FIE seniors. Ces compétitions font partie du même type d'épreuve (FIE). Il doit prendre *la super-licence A*. Le montant total à payer est de 100€.
- Un tireur U20 participe à des épreuves « B » des catégories U20 et seniors. Il doit prendre *la super-licence C*. Le montant total à payer est de 50 €.
- Un tireur senior participent à des épreuves FIE, à des épreuves EFC ainsi qu'à plusieurs épreuves « B ». Il doit prendre *la super-licence A + la super-licence B + la super-licence C*. Le montant total est de 250€
- .....

**F. F. C. E. B**  
Allée du stade communal, 3  
BE – 5100 JAMBES

Tél. : + 32 (0) 81.30.97.74  
e-mail : [escrime@skynet.be](mailto:escrime@skynet.be)  
Site : [www.escrime-ligue.be](http://www.escrime-ligue.be)